

Demande d'autorisation d'utiliser la COUR DU CHATEAU

Pour les sociétés, associations...

Nom de la société			
Nom/prénom du responsable			
Rue			
NP et lieu			
Tél. privé (portable)		Tél. prof.	
Email			

Pour les privés

Nom/prénom du responsable			
Rue			
NP et lieu			
Tél. privé (portable)		Tél. prof.	
Email			

Date(s) :			
Heures :	Mise en place	de	h. à h.
	Manifestation	de	h. à h.
	Rangements	de	h. à h.
Nbre de personnes			
Motif			
Remarques			
Date :	Signature :		

Décision du Préfet de la Glâne

Accordée : Refusée : Motif du refus : _____

Romont, le

Valentin Bard, Préfet

- Aucun véhicule n'est autorisé dans la cour.
- La Cour du Château doit être rendue en parfait état de propreté dès la fin de la manifestation.
- Pour les réservations à caractère privé : la décision du Préfet est prise au plus vite **trois mois avant la manifestation.**
- La réservation de la Salle St-Luc et de l'Orangerie doivent faire l'objet d'une demande particulière.
- Il appartient à l'utilisateur de se renseigner auprès de l'Office du tourisme de Romont et sa région sur les éventuelles autres manifestations pouvant entraver les facilités d'accès et la tranquillité du lieu.